

*Communiqué n° 03 du 25 avril 2009*

## **Le collège s'installe dans l'ancien Hôtel des Impôts**

L'Institut de Formation de Saint-Quentin-en-Yvelines œuvre à l'ouverture d'un collège privé musulman à la prochaine rentrée scolaire sur l'agglomération. A cet effet, il a contracté en septembre 2008 une promesse de vente d'un immeuble situé à Montigny-le-Bretonneux et a déposé une demande de permis de construire afin de réaliser les travaux nécessaires.

Cette demande rencontrant des difficultés dans son instruction\*, l'Institut a étudié depuis janvier 2009 de nombreuses autres localisations sur la commune afin de ne pas compromettre l'ouverture des premières classes de l'établissement à la prochaine rentrée.

L'ancien Hôtel des Impôts, situé 3 rue François Geoffre, a été retenu. L'immeuble a été mis aux normes réglementaires pour son dernier usage de service public. Il ne nécessite aujourd'hui que de très légers aménagements internes.

Une porte ouverte sera organisée prochainement afin de présenter les locaux de l'établissement.

### **\* Eclaircissement des difficultés rencontrées dans la demande de permis de construire**

La réglementation qui régit aujourd'hui l'urbanisme de la zone d'activité et de services de l'Observatoire autorise explicitement l'activité d'enseignement. C'est ce qui explique que le collège et lycée privé Saint-Exupéry n'a eu aucune difficulté à s'installer, il y a quelques années, dans la zone d'activité du Pas du Lac où les mêmes règles s'appliquent.

Actuellement, la ville de Montigny-le-Bretonneux procède à l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) et redéfinit donc son droit des sols. A ce titre, la loi l'autorise, sous certaines conditions, à surseoir à notre demande de permis, c'est-à-dire à ne pas lui donner de réponses, positive ou négative, durant un délai de deux voire trois ans. Ce délai doit permettre à la commune de mettre en place son nouveau règlement. Si la ville devait statuer aujourd'hui, en l'état actuel de la réglementation, sa réponse ne pourrait être que l'accord du permis de construire.

Le président,



---

**INSTITUT DE FORMATION  
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

BP 20436 - 78055 Saint-Quentin-en-Yvelines  
www.ifsqy.org --- contact@ifsqy.org